



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT VAROISE

Circulaire juillet 2009

EDITORIAL

Notre Assemblée Générale a été une bonne Assemblée Générale. Les interventions ont été intéressantes et agréablement présentées par les ingénieurs et techniciens de nos structures. Les interrogations de l'assistance ont été pertinentes et les réponses précises.

Je regrette seulement que nous n'ayons pas été plus nombreux.

Peut être la date, le lieu ou la pluie ont été responsables de l'absentéisme. Faites nous savoir ce que vous souhaitez pour la prochaine Assemblée Générale.

En tous cas un grand merci à tous ceux qui étaient là et qui ont participé à nos travaux.

Les élections Européennes ont donné les résultats que vous savez. Je me garderai de faire de la politique politicienne mais il n'est pas défendu à un responsable syndical de dire ce qu'il pense, quitte, si vous le souhaitez, à me faire part de vos sentiments qui peuvent être différents des miens.

La poussée écologique est évidente. Mais je voudrais un peu tempérer cet enthousiasme, car l'écologie ce n'est pas de privilégier la vie des animaux contre la vie des hommes, et j'ai entendu des discours de certains candidats qui me font froid dans le dos.

Nier les bienfaits de l'évolution de la société n'est pas raisonnable, réfuter les grands travaux comme les barrages hydrauliques ou l'assèchement de zones humides insalubres, est rétrograde.

Vouloir conserver la nature et en particulier les forêts sans aucune intervention humaine veut dire qu'il y a longtemps qu'elles auraient disparu, et quand on connaît le rôle essentiel que jouent nos arbres dans la solidification du gaz carbonique, c'est de la part des écolo-ratés la preuve d'une certaine inconscience.

Le film qu'Arthur Bertrand nous a présenté l'avant-veille de l'élection européenne est superbe et il a le mérite de montrer aussi la misère des pays sous développés, qu'il faut prendre garde de ne pas affamer et assoiffer par manque d'eau potable.

Certains autres voudraient arrêter les progrès de la science et ils souhaiteraient nous voir marcher pieds nus et manger de l'herbe. Est-ce bien raisonnable de porter aux destinées du pouvoir politique de l'Europe des hurluberlus de cette espèce ?

Cela dit, il ne faut pas nier que nous devons nous efforcer de limiter certaines pratiques qui pourraient nous détruire, mais gardons raison et progressons ensemble pour une meilleure vie de l'homme, même si c'est au détriment du moustique.

Louis VALENTIN
Président



Sommaire

- Éditorial
- C'est dans l'air...
- Plaine des Maures
- Scie mobile
- Parole d'un adhérent



Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var

Membre de la Fédération Nationale de Paris
Maison de la Forêt
Quartier des Lauves
83340 LE LUC
Tél.: 04.94.50.09.70
Fax: 04.94.50.09.71
Mail: spfsvar@aol.com
Permanences bureau: mardi et vendredi
09h00-12h00

C'EST DANS L'AIR !!!

L'article 322-3 du Code Forestier prévoit l'obligation de débroussaillage et de maintien en l'état débroussaillé par les propriétaires de constructions (villas et installations de toute nature), sur une profondeur de 50 mètres autour de celles-ci ; cette distance peut être portée à 100 mètres par les Maires des communes à risques et couvrir ainsi 3 ha 14 a.

Cette obligation est créée pour sécuriser la construction ; elle est donc, tout naturellement, à la charge du propriétaire de la construction, quand bien même le cercle de 50 mètres ou 100 mètres couvre en partie le fond forestier voisin.

En pratique, après avoir obtenu votre autorisation de principe - c'est la moindre des politesses - votre voisin va débroussailler chez vous à ses frais ; à vous d'être vigilant quant à la façon d'opérer (il existe une définition du débroussaillage qui ne s'applique, en principe, pas aux arbres).

NE REFUSEZ PAS que votre voisin se mette en règle avec la loi, sinon c'est vous qui serez obligé de le faire pour lui, à vos frais ! Il peut s'agir de sommes importantes :

Supposez qu'un lotissement soit créé en lisière de votre forêt, avec une dizaine de villas ; avec une obligation des 100 mètres, vous serez tenu d'entretenir en état débroussaillé environ 15 ha..., ce n'est pas rien !

Le législateur du Code Forestier avait bien compris en 2001 que l'obligation étant liée à la construction, c'était à son auteur d'en supporter la charge !

OR

Une proposition de loi à l'initiative de 76 députés a été déposée en avril 2009, dont voici le texte : Article unique – L'article L 322-3-1 du Code Forestier est ainsi rédigé :

« Les travaux de débroussaillage ou de maintien en l'état débroussaillé qui sont effectués en application des articles L 322-1 et L 322-3 au-delà de la limite de la propriété concernée sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du ou des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à l'obligation de débroussaillage »

Bonjour,

J'installe ma villa en lisière de votre forêt dont je profiterai abondamment pour faire promener mon chien et cueillir vos champignons mais en guise d'accueil commencez par m'offrir un bon débroussaillage à 2.000 € l'ha !

PLUS SERIEUSEMENT

Votre Syndicat est mobilisé pour tuer dans l'œuf cette proposition de loi inique, **MAIS** en attendant il vous conseille de ne montrer aucune réticence quand – légitimement - votre voisin vous demande d'exécuter son obligation.

EN EFFET, l'exposé des motifs des 76 promoteurs de ce texte archi contestable consiste essentiellement à dire :

1 – ce sera plus pratique de faire payer le propriétaire de la forêt, sans doute est-il considéré comme plus solvable... ce qui serait à démontrer !

2 – certains Maires se plaignent de l'obstruction faite par des propriétaires forestiers (des fonds voisins des nouvelles constructions). Les Maires sont gênés dans l'obligation qui leur est faite de faire appliquer ces mesures de sécurité.

Il est vrai que nous avons eu connaissance de propriétaires qui ont exigé le choix de telle ou telle entreprise spécialisée. Sauf raisons valables ne vous opposez pas à l'exécution de ces travaux.

IL A CHOISI LA NATURE, FAITES LA LUI DÉCOUVRIR, AIMER ET ENTRETENIR !!

Par Michel DARD



SITE INTERNET

Nous sommes en train de mettre sur pied notre projet de site web. À ce stade, il s'agit tout d'abord d'établir le cahier des charges et les fonctionnalités souhaitées afin d'évaluer les conditions de réalisation initiale puis d'animation régulière du site. Si vous avez des idées, des compétences, des suggestions et, qui dit mieux, l'envie de participer bénévolement à ce projet, faites-en part à Sandra qui transmettra.

PLAINE DES MAURES

Demi Victoire

Le décret de création de la Réserve Naturelle Nationale a été légèrement modifiée par un décret du 23 Juin. Il y est notamment stipulé que le plan de gestion du propriétaire a priorité sur le plan de gestion de la réserve ; c'est ce que nous avons toujours demandé. De nombreux articles critiques subsistent mais on peut déjà conclure à un assouplissement des contraintes aux activités humaines. Notre action n'a pas été inutile, manifs comprises. Mais est-il bien raisonnable en cette période de crise, d'alourdir les budgets de l'état et des collectivités de dépenses superflues ? D'autre part, qu'en sera-t-il de cette réserve de plus de 5000 hectares au milieu d'un parc régional annoncé par le président de la Ré-

Journée de vulgarisation forestière

Elle s'est déroulée toute la journée du 12 juin et avait pour thème : « la valorisation des bois locaux par une scie mobile ».

Organisée par le CRPF, cette réunion s'est tenue au Domaine de Salgues, (propriété familiale depuis 200 ans) à Saint Antonin du Var dans un domaine forestier géré activement dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion. Cette propriété renferme un des plus beaux peuplements de cyprès de France, aujourd'hui âgés de 150 ans.



Régulièrement des cyprès sont coupés mais uniquement pour les besoins du domaine, car hélas il n'y a pas de marché pour ce bois trop rare en France. Dommage, car le cyprès est un bois polyvalent et réputé imputrescible ; il est utilisable dans de nombreux domaines :

- en extérieur pour la confection de portes, volets, parements,...
- en intérieur pour des parquets et autres menuiseries.

Lors de la tempête de novembre 2008 de nombreux arbres ont été renversés. Les propriétaires, après avoir tronçonné ces troncs de cyprès, se sont retrouvés avec un volume important bien supérieur à leurs besoins immédiats. La solution de la scie mobile s'imposait alors pour débiter toutes ces grumes à terre avant qu'elles ne s'altèrent.

La scie mobile, venue du département voisin des Alpes de Haute Provence est restée une semaine sur place, et les propriétaires disposent d'un stock conséquent de bois de cyprès scié. Il y a là des poutres, des chevrons, des planches, des plots et des avivés.

Les personnes intéressées peuvent en acquérir pour leurs besoins de construction ou de bricolage ; le prix à régler est de 550 € ht le m³.

Le CRPF a eu de l'idée de profiter de la venue de cette scie pour organiser cette journée d'information à l'attention des propriétaires forestiers.

Outre la scie mobile, clou du spectacle, d'autres artisans ont présenté leur savoir faire tout au long de la journée : menuisier, tourneur, charpentier,...

Une centaine de visiteurs avaient répondu à l'invitation ; ils ont pu assister à diverses démonstrations et poser toutes les questions qu'ils se posent sur l'utilisation des bois locaux.

Entre midi et 13 heures cette manifestation a compté la présence de Madame Josette Pons, députée du Var, et conseillère général chargée de l'agriculture et de la forêt. Le repas en commun, pris à l'ombre d'arbres séculaires, fut un moment d'échanges et de convivialité.

Pour plus de précisions sur cette journée et commander du bois, prenez contact avec le CRPF du Var, bureau du Luc en Provence au Tél.: 04 94 50 11 50. Hervé Boyac technicien du secteur Var Est.

Intérêts de la scie mobile pour les propriétaires forestiers

Les raisons de s'intéresser à ce type de matériel sont multiples :

On trouve de moins en moins de scieries dans le département, et elles travaillent sur des commandes établies. En faisant venir la scie mobile chez soi il n'y a pas d'attente, pas de transport éloigné, et donc un gain de temps.

Le choix des débits est plus facile, il peut être discuté librement avec l'opérateur.

Description sommaire de la scie mobile

Une s'agit d'une remorque plateau tractée par un véhicule, et sur laquelle est installé un dispositif de sciage. La scie et ses accessoires sont entraînés le plus souvent par un moteur thermique diesel.



Il existe divers types de scies mobiles : les scies à ruban, les scies circulaires, et les scies alternatives. Les plus fréquentes sont les scies à ruban ; celles-ci peuvent être soit à ruban horizontal, soit à ruban vertical.

Handicaps de la scie mobile.

De par sa moindre puissance, la scie mobile est moins rapide qu'un modèle fixe, elle peut manquer parfois un peu de précision, et être sujette aux intempéries.

Le manque d'infrastructure entraîne une manutention des grumes et débits plus délicate et plus pénible. Mais ces inconvénients sont largement gommés par les avantages induits cités ci-dessus.

Déroulement des opérations

Le propriétaire des bois reste sur place durant le traitement de son lot.

Il participe aux opérations de manutention et à la récupération de ses débits. Pas de sciage inférieur à 1 cm d'épaisseur. Caractéristiques des bois à scier : toutes les essences sont sciabiles : noyer, chênes, frêne, sorbiers, pins, ... Les diamètres vont de 20 à 90/100 cm ; les longueurs sciabiles de 2 à 8 m. Les bois doivent être rectilignes et pas trop secs. Le rendement utile varie de 40 à 60 % selon la qualité des bois et les dimensions des produits ; le reste est constitué des croûtes et de la sciure.

Le séchage des bois

Les poutres, ainsi que les sciages utilisés en extérieur ne nécessitent pas forcément un séchage long. Pour les utilisations en menuiserie intérieure il est conseillé de laisser sécher les bois un an par centimètre d'épaisseur.

Le stockage est déterminant : il faut séparer les débits entre eux par des liteaux, et les stocker à l'abri de la pluie et du soleil.

Ce que vous pouvez fabriquer avec vos propres bois
Les produits de sciage vont de la planche à la poutre, en passant par les chevrons. Parmi les débits, voici quelques exemples d'utilisation :

- en structure : piliers, charpentes d'abris, appentis ou hangars,...
- en parement : bardages, cloisons, claires voies,...
- en équipement extérieur : volets, tables, bancs, barrières, panneaux, bacs à fleurs,...



Le prix de revient

Les prix s'entendent au m³ bois rond sous écorce. Le coût du sciage à régler par le propriétaire à l'opérateur est de 80 € HT / m³. Il faudra ajouter à ce prix une participation aux frais de déplacement, (de l'ordre de 100 €) à répartir entre les divers propriétaires « utilisateurs »

Il faut assurer une journée de travail à la scie pour qu'elle se déplace, c'est à dire disposer d'une dizaine de m³ de bois abattu et accessible à la scie, (par exemple une bille de 5 m de long et 50 cm de diamètre = 1m³ environ).

ARTICLE ET PHOTOS PAR HERVE BOYAC CRPF PACA

La Parole est à Vous

Nous devons faire revenir Serge Jourdan, (Scie mobile du Haut Verdon) pour prolonger des travaux débutés en octobre 2008. Connaissant la qualité de son travail, et désireux d'en faire profiter d'autres propriétaires forestiers, nous avons proposé de faire de cette venue le thème d'une journée de rencontre du CRPF. Cette deuxième semaine de travail avec la scie mobile nous a permis de mettre en évidence quelques bases pour améliorer l'efficacité de chaque journée. Prévoir avant tout, par rapport à l'emplacement de la scie, le lieu de stockage des billes à scier et celui des futurs produits débités. Préparer des liteaux pour le rangement et, éventuellement, de quoi cercler. Indiquer la longueur de la bille sur chacune de ses tranches et établir par écrit la liste des produits à obtenir. La longue expérience de Serge lui permettra d'optimiser le rendement de vos billes. Nous avons été très satisfaits de cette journée de rencontre et espérons que le principe perdurera.



Elisabeth Guyonnet-d'Inguibert pour le « trio bois » du Domaine de Salgues.

Mémoires d'un jeune forestier syndiqué

Tout ce que j'ai trouvé depuis un an en adhérant au SPFS du Var



Je n'avais rien d'un forestier prédestiné. Né titi parisien, ingénieur, informaticien, dirigeant d'entreprises, je me préparai une retraite paisible d'émigré climatique en Provence lorsque, presque sans m'en rendre compte, j'y ai fait l'acquisition en 1999 d'un domaine de 60 hectares : une bastide, une colline boisée dans les Maures, pentue, impénétrable, reprenant vie naturellement, sans travaux ni soins, après deux incendies qui l'avaient traversée en 1990 et 1994, la laissant dans un état épouvantable.

J'ai commencé par aimer ma forêt : j'ai débroussaillé hectare par hectare ; j'ai retrouvé les chemins et sentiers ; je les ai réouverts et rendus praticables ; j'ai pu accéder aux berges du Réal Martin ; j'ai commencé à enlever les troncs calcinés empêtés dans les ronciers sauvages ; j'ai papoté avec les sangliers et avec les chasseurs ; je m'y suis promené avec mon épouse et nos enfants parisiens y ont joué pendant leurs vacances...

Mais, c'était sans compter : sur les voisins jaloux, sur les « écolos » de tous bords et surtout sur l'Administration française et sa forêt de codes. J'avais eu le malheur de ne rien demander à personne, d'aimer ma liberté, la nature, de croire que j'étais chez moi et que j'y faisais bien les choses, comme

il fallait le faire, et que c'était permis. Un voisin a porté plainte parce que mes tronçonneuses faisaient un bruit nuisible à sa santé, la DDE m'est tombée sur le dos parce que je refaisais mes chemins, j'ai découvert les subtilités des EBC, celles du Code de l'Urbanisme, du Code Rural, du Code Forestier, de Natura 2000... meilleurs.

C'est alors que J'ai rencontré le Syndicat qui m'a apporté son support. Le Président a rédigé un remarquable courrier auprès de la DDE, prenant ma défense, expliquant le rôle bénéfique que je jouais, tant pour la protection contre les incendies que pour le maintien de la biodiversité, le stockage du carbone ou la qualité des paysages... Il y avait une contrepartie, on m'a dit « *viens au Syndicat* ». On a aussi ajouté « *mais, dis donc, tu n'as pas de PSG...* ». J'ai rougi, la honte !!!

Je suis donc venu, mi contraint, mi curieux et j'ai participé à ma première AG, en 2008, à Ramatuelle. J'ai adhéré et, en quelques mois, j'en ai tiré mes premiers bénéfices :

un armistice avec la DDE

je suis maintenant assuré face aux dangers courus par les intrus qui pénètrent dans ma forêt à l'insu de mon plein gré

j'ai bénéficié d'une formation d'exception qui n'a d'égal que mon engagement à venir

j'ai découvert ma passion pour la forêt et pour le « métier » de propriétaire forestier, je peux parler de la forêt, de son rôle pour la société, je peux contribuer à la défendre face aux agressions qui la menacent et qui nous menacent

j'ai construit et rédigé mon PSG... mais là, parlons-en...

Le PSG, ce n'est pas seulement un club de foot parisien. C'est d'abord l'opportunité de découvrir son patrimoine, de le décrire, de le comprendre, d'en mesurer les paramètres, d'apprendre que la nature c'est plus compliqué qu'on croit, de valoriser les rôles écologiques et économiques du propriétaire forestier. C'est aussi mesurer que le « S » du PSG n'a rien de simple. Après l'avoir rêvé, l'avoir imaginé, l'avoir rédigé et l'avoir discuté et remanié trois fois avec le CRPF, j'ai découvert : la première fois l'existence du SRGS, la deuxième fois qu'il existait un guide pour l'établir, la troisième fois les ultimes exigences et rigidités potentielles des fonctionnaires des Administrations de tutelle.

En guise de conclusion, il faut que le syndicat soit fort, qu'il soit plus fort. Il est là pour défendre la propriété privée, pour défendre et faire respecter ceux qui ont fait (et qui font) de la forêt française une richesse écologique naturelle qui ne les enrichit pas (même avec les quelques mesures fiscales qui ne sont ni forcément durables ou renouvelables), pour se battre afin de mieux valoriser nos productions et nos services dans une chaîne de la valeur où nous sommes éclatés et écrasés, pour nous protéger contre les agressions multiples, actuelles et surtout à venir : les écolos, les chasseurs, les voleurs de bois, les ramasseurs de champignons, les promeneurs, les urbains, l'État, l'Europe et leurs fonctionnaires, les contraintes de leurs règlements qui s'amplifient.

Nous devons renforcer notre communauté, nous devons être actifs, plus actifs, apporter plus à nos adhérents, partager nos expériences, nos savoirs, nos difficultés, faire adhérer ceux qui ne l'ont pas encore fait. Et, comme aurait pu le dire Monsieur de La Palice « *Si chacun d'entre nous faisait adhérer d'ici 2010 un seul nouveau syndiqué, nous serions deux fois plus nombreux l'an prochain* ».



Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var

Membre de la Fédération Nationale de Paris

Maison de la Forêt

Quartier des Lauves 83340 LE LUC

Tél.: 04.94.50.09.70 Fax: 04.94.50.09.71

Mail: spfsvar@aol.com

